

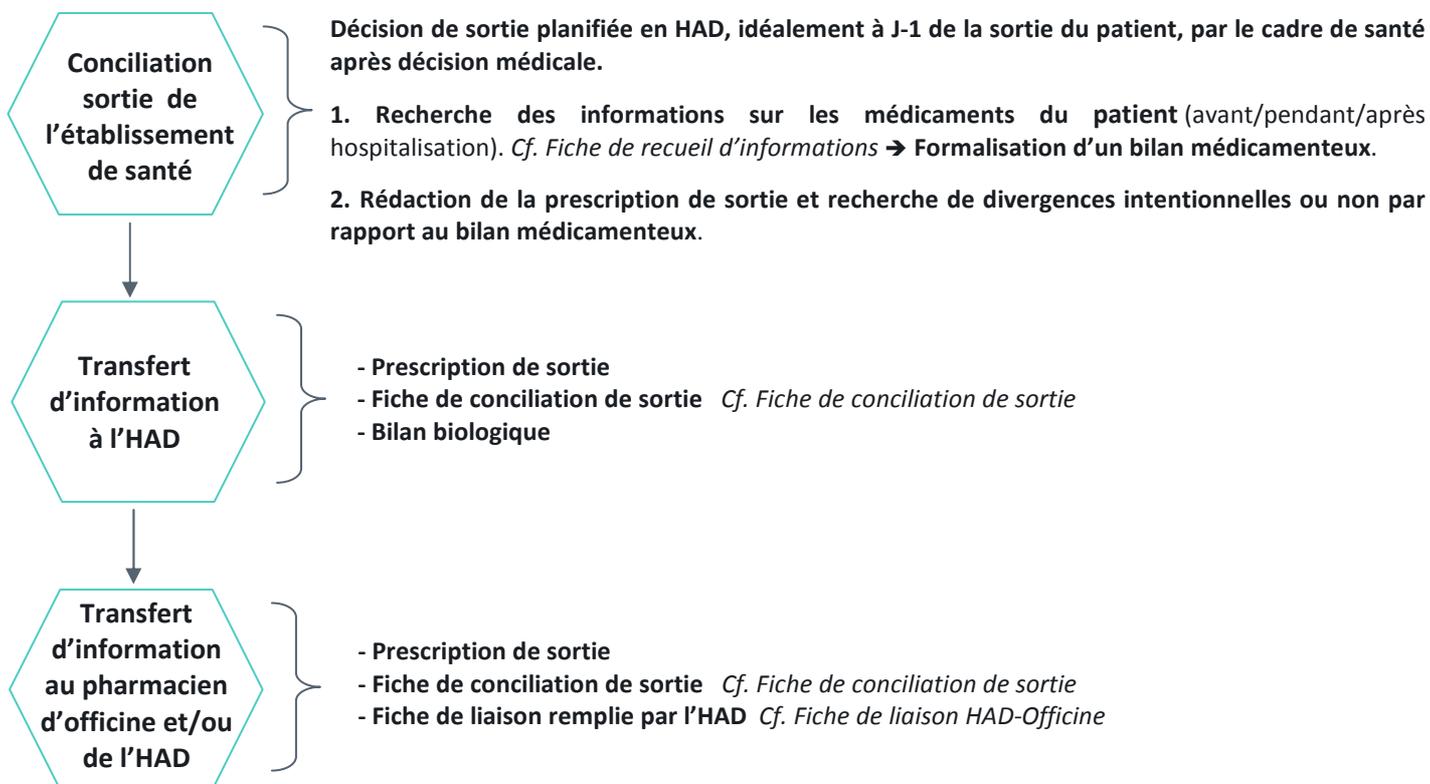
# CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE DE SORTIE VERS L'HAD

## DÉFINITION

**Conciliation médicamenteuse** : « Processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluri-professionnelle. Elle prévient ou corrige les erreurs médicamenteuses en favorisant la transmission d'informations complètes et exactes sur les médicaments du patient, entre professionnels de santé, aux points de transition que sont l'admission, la sortie et les transferts ». <sup>1</sup>

## CONCILIATION POUR LE PARCOURS DE SOINS HAD-OFFICINE

### Processus pluri-professionnel :



La structure HAD doit penser à récupérer un certain nombre d'informations sur le patient afin de créer une fiche de liaison HAD – Officine permettant au pharmacien d'officine de faire son analyse pharmaceutique en ayant connaissance de l'histoire médicamenteuse du patient et de son état de santé afin d'adapter les posologies en conséquence.

La sortie d'un patient vers une HAD peut être un critère de priorisation dans la réalisation des conciliations de sortie de l'établissement de santé.

## ACTEURS

### → Collaboration de nombreux acteurs :

- |           |                                       |                          |
|-----------|---------------------------------------|--------------------------|
| - patient | - structure d'accueil (HAD)           | - pharmacien d'officine  |
| - famille | - médecins (traitant et spécialistes) | - pharmacien hospitalier |
| - aidants | - infirmiers à domicile               | - médecin hospitalier    |

## SOURCE DOCUMENTAIRE

1. HAS - Rapport d'expérimentation sur la mise en œuvre de la conciliation des traitements médicamenteux - Septembre 2015



